

Rapport annuel

SI DES EAUX DE LA REGION DE TINTENIAC

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2018

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009.....	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	12
■	QUALITE DE L'EAU	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
■	PERFORMANCE DU RESEAU	15
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	16
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	17
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	17
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	17
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	17
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES	17
■	PRESENTATION DES PROJETS.....	17
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	18
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SI DES EAUX DE LA REGION DE TINTENIAC regroupe les communes de BONNEMAIN, CARDROC, LA BAUSSAINE, LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS, LANGOUET, LANHELIN, LES IFFS, LONGAULNAY, LOURMAIS, MEILLAC, PLES DER, PLEUGUENEUC, QUEBRIAC, SAINT SYMPHORIEN, SAINT-BRIEUC-DES-IFFS, SAINT-DOMINEUC, SAINT-GONDRAN, SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN, SAINT-THUAL, TINTENIAC, TREVERIEN et TRIMER.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

25 300 habitants

Population totale en vigueur en 2018 (données Insee : Populations légales millésimées 2015 - Décret N° 2017-1873 du 29 décembre 2017) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil, espaces verts, installations de téléalarme, télégestion, plantations, toiture, couverture et zinguerie
Renouvellement	Clôtures et portails, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, éclairage extérieur des ouvrages et sites, équipements hydrauliques de pompage, étanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau, installations électriques et informatiques, matériels de téléalarme, plantations, serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie, mobiliers, toiture, couverture, zinguerie, vannes et accessoires hydrauliques.
Prestations particulières	Entretien des points de distribution publics, Recherche et élimination de fuites, mise en conformité : électricité, informatique, téléalarme et traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	Dans le cadre des programmes de travaux ou dans le cadre de l'accord cadre à commande : -des canalisations > 6m, des branchements, des vannes et accessoires hydrauliques. Dans la cadre de la réhabilitation d'ouvrages (stations de reprise et réservoirs) : -du génie civil, de l'étanchéité des ouvrages (toiture, couverture, zinguerie)
Prestations particulières	Extension de canalisations à la demande de tiers (via des conventions) Construction de nouveaux équipements (stations de reprise et réservoirs) Mise en place de compteurs de sectorisation et d'organes hydrauliques (stabilisateurs de pression).

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'Import	SPIR	1 584 000 m3/an	2018	11	
d'Import/Export	CEBR	200 000 m3/an (échange d'eau)	2017	12	

■ RESSOURCES EN EAU

Les volumes indiqués dans ce rapport prennent en compte les échanges d'eau (non facturés) entre les collectivités SPIR – SIE de la Région de Tinténac et CEBR - SIE de la Région de Tinténac.

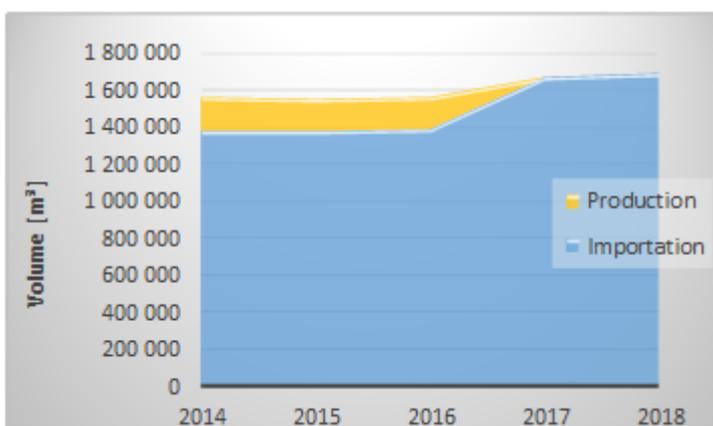
• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2017 [m³]	Importé en 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Part 2018
SPIR	1 584 124	1 602 667	+1,17%	94,45%
CEBR	86 323	94 144	+9,06%	5,55%
Total import [m³]	1 670 447	1 696 811	+1,58%	100%

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2017	2018	Variation	Part 2018
Ressources propres	-	-	-	-
Importations	1 670 447	1 696 811	+1,58 %	100%
Total général	1 670 447	1 696 811	+1,58 %	100%

• Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

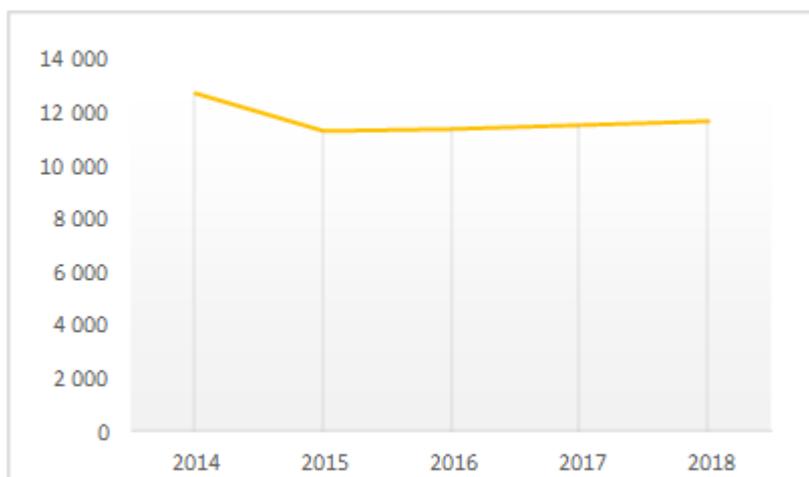


Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence production est assurée par le SPIR.

■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2017	2018	Variation
Nombre total d'abonnés	11 547	11 693	+1,26 %

- *Evolution du nombre total d'abonnés*



- *Répartition des abonnés par commune*

BONNEMAIN	758
CARDROC	245
LA BAUSSAINE	288
LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	337
LA CHAPELLE-CHAUSSEE	6
LANGOUET	241
LANHELIN	446
LES IFFS	121
LONGAULNAY	227
LOURMAIS	155
MEILLAC	870
PLESDER	405
PLEUGUENEUC	900
QUEBRIAC	720
SAINT-BRIEUC-DES-IFFS	126
SAINT-DOMINEUC	1 121
SAINT-GONDRAN	239
SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN	1 467
SAINT-SYMPHORIEN	216
SAINT-THUAL	449
TINTENIAC	1 841
TREVERIEN	417
TRIMER	98
Total des abonnés	11 693

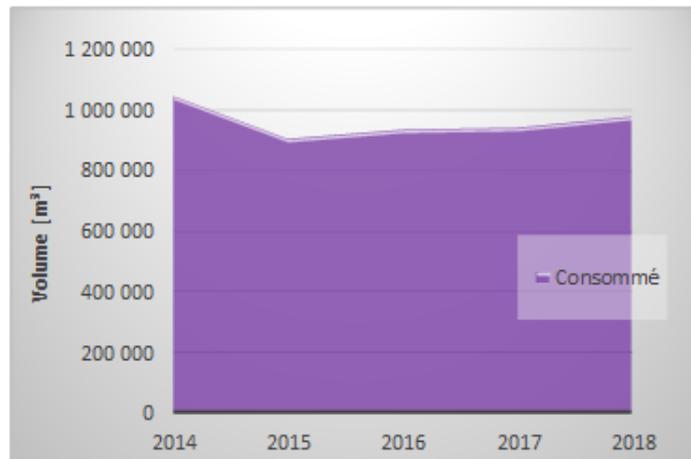
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2017	2018	Variation
Volume produit	-	-	-
Volume importé	1 670 447	1 696 811	+1,58 %
Volume exporté	- 449 902	- 445 337	-1,01 %
Volume mis en distribution	1 220 545	1 251 474	+2,53 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	943 120	979 491	+3,86 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
Volume total vendu aux abonnés	943 120	979 491	+3,86 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **84 m³ par an**. Elle était de 82 m³ en 2017.

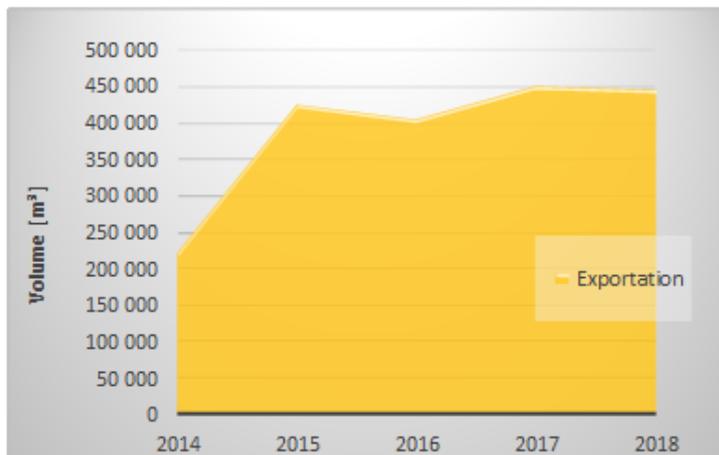
- *Evolution des volumes vendus aux abonnés*



- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2017 [m³]	Exporté en 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Part 2018
SPIR	172 295	160 046	-7,11%	35,93%
CEBR	277 607	285 291	+2,76%	64,04%
Volume total exporté	- 449 902	- 445 337	-1,01%	100%

- *Evolution des volumes exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2017	2018	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	674,1	674,5	+0,06 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
16/11/2017	Fixation tarifs par collectivité pour 2018
18/10/2018	Fixation tarifs par collectivité pour 2019

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2019, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 3,97 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2019 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 36,39 € H.T.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SI DES EAUX DE LA REGION DE TINTENIAC

EAU POTABLE

2018

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,43	36,39	+2,71 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	0,9800	1,0121	+3,28 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	1,0980	1,1331	+3,20 %
	N° 3 (201 à 6 000 m ³)	1,0390	1,0721	+3,19 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m ³)	0,9660	0,9971	+3,22 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,00	37,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	0,40	0,40	0,00 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	0,72	0,72	0,00 %
	N° 3 (201 à 6 000 m ³)	0,45	0,45	0,00 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m ³)	0,35	0,35	0,00 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,00	0,00	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

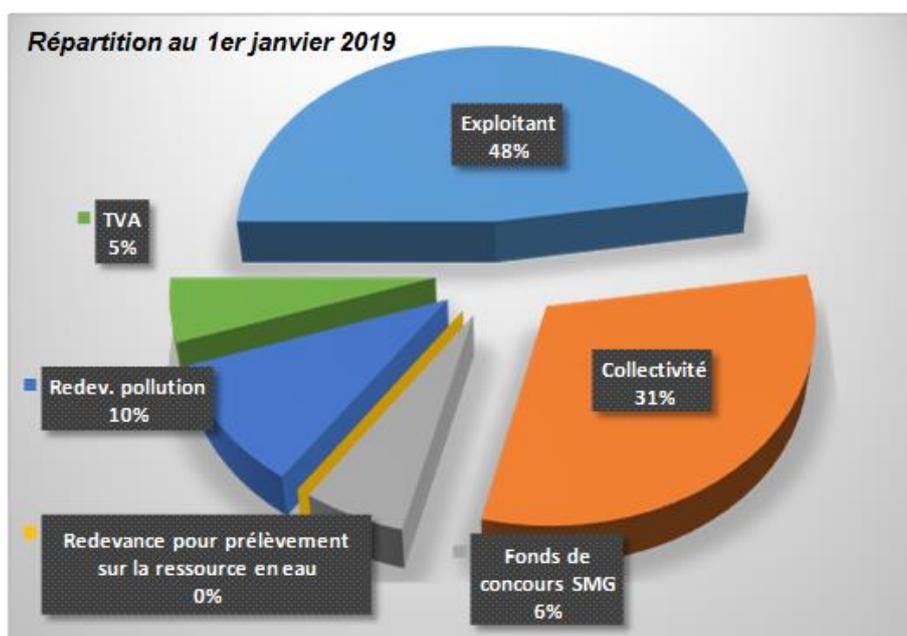
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	162,47	167,52	+3,11 %
Collectivité	110,60	110,60	0,00 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	0,00	
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,12	18,40	+1,55 %
Total [€ TTC]	347,59	352,92	+1,53 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,85 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

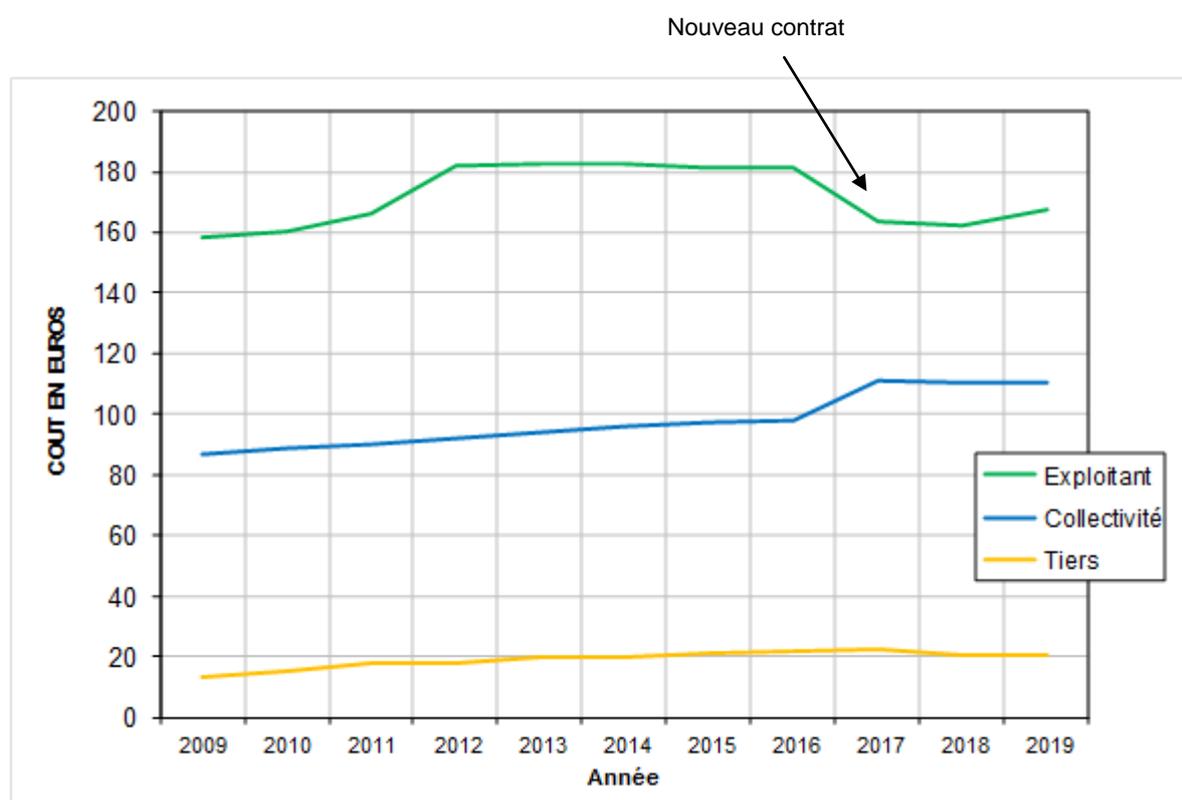
2,94 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009	158,49	86,74	12,90	258,13
2010	160,44	88,49	15,44	264,37
2011	166,33	90,25	17,84	274,42
2012	181,81	92,05	17,51	291,37
2013	182,98	93,89	19,70	296,57
2014	182,93	95,77	19,75	298,45
2015	181,08	96,98	20,95	299,01
2016	181,39	98,21	21,79	301,39
2017	163,78	111,00	22,37	297,15
2018	162,47	110,60	20,40	293,47
2019	167,52	110,60	20,40	298,52



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+15,65 %** depuis le début 2009 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009-2019	+5,70 %	+27,51 %	+58,14%	+15,65 %

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

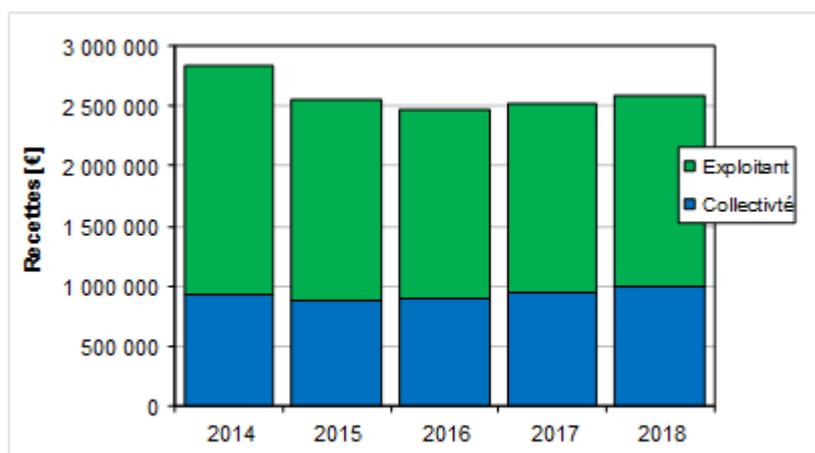
	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	946 986,78 €	952 191,90 €	+0,55 %
dont abonnements	429 018,57 €	433 008,43 €	+0,93 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 33 851,52 €	10 750,80 €	+131,76 %
Recettes de volume exporté	32 393,16 €	33 515,33 €	+3,46 %
Total recettes de vente d'eau	945 528,42 €	996 458,03 €	+5,39 %

Autres recettes			
Revenu des immeubles (locations, vente de bois...)		2 208,00 €	
Régularisation Py (part "importation-production")	- 14 783,80 €	0,00 €	
Total des recettes	930 744,62 €	998 666,03 €	

• Recettes de l'exploitant

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	1 402 566,64 €	1 419 445,32 €	+1,20 %
dont abonnements	408 017,94 €	418 121,54 €	+2,48 %
Recettes de volume exporté	169 359,07 €	171 913,93 €	+1,51 %
Total recettes de vente d'eau	1 571 925,71 €	1 591 359,25 €	+1,24 %

Autres recettes			
Régularisation Py (part "importation-production")	14 783,80 €	0,00 €	
Total des recettes	1 586 709,51 €	1 591 359,25 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	53	100 %
Conformité physico-chimique	53	100 %

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2018 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI Tinténiac (La Baussaine, La Chapelle aux Filtzmeens, Meillac, Plesder, Pleugeneuc, Québriac, St Domineuc, St Thual, Tinténiac, Tréverien et Trimer)	24,6 [11,8 – 34,2]	< seuil de détection	1,0 [0,8 – 1,2]
UDI Tinténiac SPIR (Longaulnay)	11,6 [9,6 – 13,8]	< seuil de détection	Max : 0,6
UDI Tinténiac Le Rocher (Cardroc, Langouet, Les Iffs, St Briec des Iffs, St Gondran, St Symphorien)	16,6 [4,3 – 32,6]	< seuil de détection	Max : 0,6
UDI Tinténiac – Pesder (Bonnemain, Lanhélin, Lourmais, St Pierre de Plesguen)	9,0 [3,1 – 32,5]	< seuil de détection	0,45 [0,4 – 0,5]

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et les résultats, sur l'ensemble des secteurs de distribution, varient entre 8,7 et 38,4µg/l.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Import d'eau traité depuis SPIR (Station le Rocher)

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 7 décembre 2001 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un taux de 100% peut être admis	100 %
---	------	--	-------

Import d'eau traité depuis SPIR (Station la Ferrière)

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 10 septembre 2015 est en cours de mise en œuvre. Pas de surveillance annuelle mise en œuvre. Un taux de 80% est admis	80 %
---	------	---	------

Import d'eau traitée depuis SPIR

➔	82 %	L'import est un mélange qui vient des stations de Rophemel, Bleuquen, Linquénac et de la CODI. Pour cet import, un indice de 85% peut être admis	85 %
---	------	--	------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
81 %	85%

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

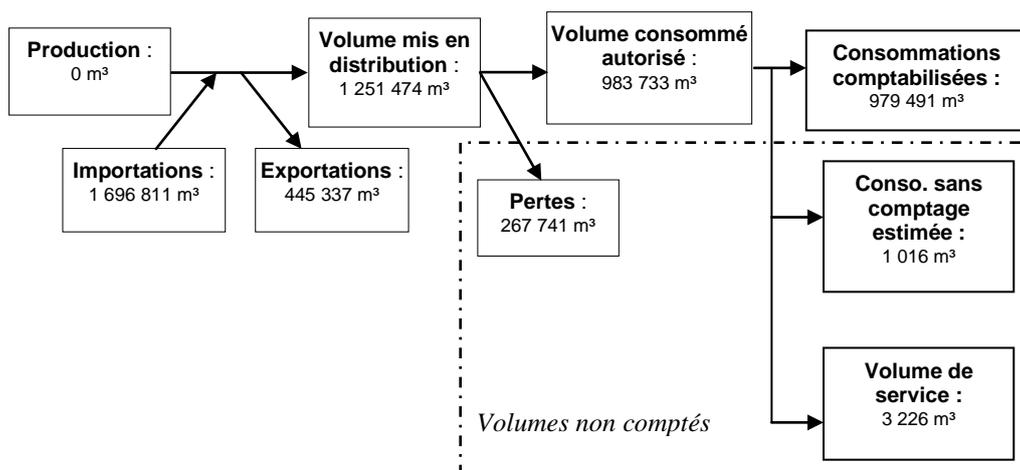
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL		120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 016 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 226 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	81,3 %	85,8 %	86,7 %	83,8 %	84,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,06	0,91	0,87	1,13	1,10

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

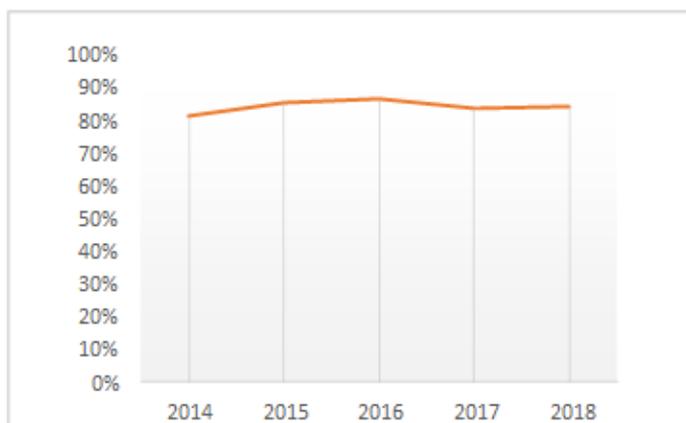
	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,04	0,90	0,84	1,10	1,09

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

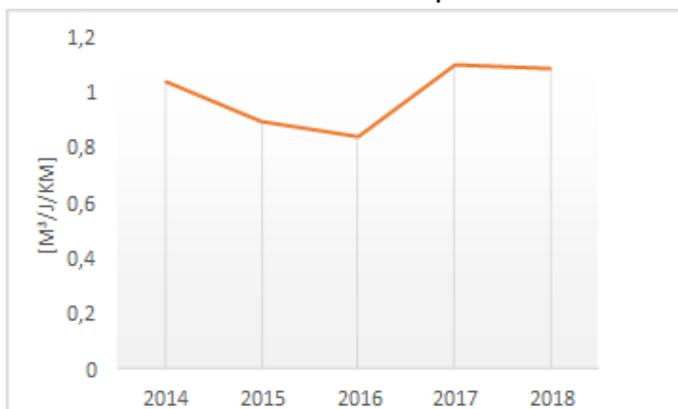
	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	4,5	5,4	5,5	5,7	5,8
Seuil de rendement [%]	65,9 %	66,1 %	66,1 %	66,1 %	66,2 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	4,817	4,792	8,020	7,746	8,472
% de renouvellement du réseau	0,63%	0,71%	1,19%	1,15%	1,26%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 1,0 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 33,847 km.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Réhabilitation bâtiment administratif siège social	36 448 €
Accord cadre 2017-2020 (Tranches ferme et optionnelle)	246 995 €
Programme de Renouvellement (2014 à 2018)	806 271 €
Travaux d'aménagement divers (Prog 2017)	18 584 €
Montant total des travaux payés en 2018	1 108 298 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2018 est de 11 801.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	463 774,00 €	871 146,54 €
Remboursements au cours de l'exercice	95 761,26 €	113 517,63 €
dont en intérêts	19 567,71 €	20 890,17 €
dont en capital	76 193,55 €	92 627,46 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2014	2015	2016	2017	2018
Durée d'extinction de la dette	<1	<1	<1	<1	<1

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	417 260,40 €	426 961,56 €	447 555,69 €	423 760,20 €	413 542,01 €

■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Programme 2019 - Renouvellement réseau (canalisation + branchements)	700 000 €
Programme 2020 - Renouvellement réseau (canalisation + branchements)	625 000 €
Accord cadre 2019 - Travaux extension réseau	188 000 €
Accord cadre 2019 - Travaux renouvellement réseau	217 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2017	2018
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2017	2018
	-	-